

ASSOCIATION pour LA RESTAURATION DE L'EGLISE DE PERRECY

Compte rendu

**du Conseil d'administration
et de l'Assemblée Générale ordinaire
pour l'exercice 2015**

Salle du Bourg mairie de Perrecy les Forges le 25 janvier 2016

Conseil d'administration du 25 janvier 2016

Le président :

Bonjour et merci d'être présents

Merci de signer la feuille de convocation devant votre nom cela nous permettra de vérifier que le quorum est atteint (50% des convoqués)

Sur 10 membres convoqués six sont présents (Labarre, Boireaud, Guillet, Fénéon, Jacquet) nous pouvons donc délibérer valablement

Je vous rappelle que nous délibérons dans le cadre du Conseil ordinaire annuel prévu dans nos statuts

Deux sujets sont à l'ordre du jour :

1/ Statuer sur les demandes d'adhésion en tant que « membres » de notre association

Se sont portées candidates :

- Madame Françoise Morgnieux-Chevrier de Sanvignes
- Madame Jacqueline Lagru de la région d'Auxerre mais famille originaire de Perrecy

Je soumetts ces candidatures au vote du C.S.

Quelqu'un est-il contre ? Aucun

Quelqu'un s'abstient ? Aucun

La proposition est donc approuvée

2/ Renouvellement du Conseil d'administration

Tout d'abord, je vous fais part de la démission de notre Vice-Président le Père Courtot du fait de son nouveau ministère qui l'a conduit géographiquement trop loin du centre d'intérêt de notre association. L'AG qui va suivre procédera à son remplacement.

Par ailleurs, je vous rappelle que nos statuts prévoient le renouvellement du Conseil d'Administration par moitié de ses membres tous les trois ans. Le dernier ayant eu lieu en 2012, nous devons le faire pour 2015

Le tirage au sort sera fait pendant l'AG qui suit.

Y a t'il des suggestions éventuelles des uns et des autres à évoquer dans le domaine spécifique du Conseil d'administration ?

Pas de suggestion, nous allons pouvoir lever la séance et accueillir les membres convoqués à l' A.G. qui va suivre.

Assemblée Générale du 25 janvier 2016

Ouverture ;

1/

Nous devons en premier déplorer **la disparition de Madame Dominique Labarre** , qui, depuis l'origine de notre association, a régulièrement suivi et soutenu l'avancement de notre projet par sa participation régulière au collège des donateurs, elle a par ailleurs contribué à faire aboutir la réalisation d'un don important. Nous avons une pensée pour elle et sa famille.

Nous devons également porter à votre connaissance **la démission de notre Vice-Président le Père Courtot** qui, du fait de son nouveau ministère, l'a conduit géographiquement trop loin du centre d'intérêt de notre association. L'AG qui va suivre procédera à son remplacement.

Merci à toutes et à tous de votre présence, se sont excusés :

- Monsieur Jean-Paul Baudin
- Madame Florence Bonnafoux
- Monsieur Raymond Callier
- Madame Micheline Contant
- Monsieur Jean-Louis Ducerf
- Madame Colette Duperret
- Le Père Yves Garruchet
- Monsieur Paul Labarre
- Monsieur Pierre Labarre
- Monsieur Charles Labarre
- Madame Laurence Labarre
- Madame Jacqueline Lagru
- Madame Carole Longeot
- Monsieur Claudius Michel
- Madame Colette Duperret
- Madame Françoise Margnieux-Chevrier

2/Bienvenue aux nouveaux membres

Cette année, 2 demandes d'admission nous sont parvenues et ont été soumises à l'approbation du Conseil d'administration qui vient de se tenir et qui les a entérinées. Il s'agit de :

- Madame Françoise Morgnieux-Chevrier de Sanvignes
- Madame Jacqueline Lagru de la région d'Auxerre mais famille originaire de Perrecy

Nous les remercions de leur engagement et leur souhaitons la bienvenue.

3/Feuille de présence

Si vous ne vous êtes pas enregistrés à votre arrivée, merci de vous la passer et de signer en face de votre nom.

Si vous avez reçu un POUVOIR, notez « **pouvoir** » en face du nom de celui qui vous l'a donné avec votre nom lisible.

4/

Rappel : Comme l'année dernière, cette AG se tient début 2016 mais couvre l'exercice 2015, nous avons ainsi une année complète avec la période de fin d'année favorable aux dons.

Examen de l'ordre du jour

1 / Situation morale de l'association et approbation

- Le nombre de membres de notre association reste à peu près stationnaire

Pour mémoire en	2009	14
	2010	25
	2011	32
	2012	36
	2013	40
	2014	42
	2015	40

- Enregistrement des dons reçus

2015 a vu l'enregistrement de **34 dons pour un total de 6 549 €**

2011	35 dons pour 9 140 €
2012	31 dons pour 8 050 €
2013	23 dons pour 3 620€
2014	55 dons pour 6 535€

Le montant collecté est le même que l'année dernière avec un nombre de dons plus faible.

Il faut constater que, même si certains ont donné de plus grosses sommes, le nombre de donateurs a diminué par rapport à l'année précédente, par contre il est proche de celui des deux premières années.

Cela traduit une démobilisation du plus grand nombre après la disparition du péril majeur. Mais cela met heureusement en évidence la persévérance d'un noyau dur, conscient que seul 1/3 de l'édifice a profité des travaux indispensables de la première tranche et qu'il reste donc deux tiers à sauver (le narthex et le chœur).

Il faut convenir qu'après le très gros effort financier mis en œuvre, ces chantiers devront attendre le temps nécessaire à retrouver des fonds publics sans lesquels rien ne pourra être fait.

- **Actions menées en 2015**

Panneaux

Comme cela avait été décidé l'année dernière, notre association a pris sur ses deniers pour commander et payer à un imprimeur de Sanvignes (le moins disant) les quatre panneaux préparés par Madame Rollier de l'Ecole des Arts et Métiers.

Ces panneaux ont été posés par les services techniques de la mairie dans le narthex bien en vue du public.

Le but étant de sensibiliser les visiteurs (les habitants de Perrecy et les touristes) sur l'histoire très ancienne du monument, ses richesses, mais aussi son état inquiétant.

Journée du Patrimoine

A la seule initiative de notre association, une petite table avec des documentations et un panneau ont été installés dans le narthex pour proposer à ceux qui le souhaitent l'assistance d'un guide pour les aider à visiter.

C'est ainsi que Jean Labarre a eu la satisfaction de présenter l'église à un certain nombre de visiteurs intéressés.

Il a également pu aider certains jeunes, venant de la fête de l'enfant, à répondre à un jeu bien fait pour les familiariser avec le monument et son histoire.

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu de synchronisation entre les deux actions (journée du patrimoine /fête de l'enfant)

Pour l'année prochaine, il serait bien que la mairie fasse une opération plus structurée (patronnée et annoncée par l'organisation officielle de la journée du patrimoine), qu'elle veille à ce que la presse relaye l'événement et donne des heures de visite guidée.

L'association se propose de fournir les guides nécessaires.

Visites de groupes

Plusieurs visites avec des groupes divers ont été conduites dans l'été (groupe du syndicat d'initiative du Creusot + un groupe privé d'anciens d'Alstom) mais la plus importante est la visite organisée par « les Amis de la Basilique de Paray » en coordination avec notre association le 4 octobre et la participation de Masuyo TOKITA DARLING. Cette dernière a été sensible à la distinction comme « membre d'honneur » prononcée par notre association à notre dernier AG.

Cette présentation, qui réunissait un nombre important de grands spécialistes de l'art roman, a donné un coup de projecteur utile sur notre patrimoine et l'état de ses sculptures.

J'ai essayé de répondre au point n°1 de l'ordre du jour et je demande votre approbation, Passons au vote :

Quelqu'un est-il contre ? Aucun

Quelqu'un s'abstient ? Aucun

La situation morale est donc approuvée

2 / Situation financière de l'association et approbation

La parole aurait du être donnée à notre trésorier Monsieur Raymond Callier mais celui-ci, absent, Jean Labarre le remplace.

Comptabilité année 2015

Situation au 22/01/2016

Depuis le point fait il y a un an à l'occasion de notre dernière A.G., la comptabilité de notre association est toujours extrêmement simple à exposer.

En recettes :

<u>Les dons (mécénat)</u> , comme les années précédentes, enregistrés avec émission simultanée du reçu fiscal et versement du montant sur notre compte au Crédit Agricole. Le montant récapitulatif s'élève, pour cette année à	6 549 €
<u>Subvention municipale</u> de fonctionnement	100 €
<u>Cotisations des membres</u> (d'après enregistrement feuille de présence AG 2014 en 2015)	175 €
<u>Intérêts</u> produit en 2015 par le compte rémunéré CA	89 €
TOTAL recettes	6 913 €

En dépenses :

Facture Huret Graphye imprimeur à Sanvignes pour fabrication des 4 panneaux destinés au narthex 170 €

Chèque à faire en régularisation par le trésorier pour rembourser les avances de Jean Labarre en règlement de :

Achat de timbres facture La Poste du 22/12/2015 40.80 €

TOTAL dépenses 210.80 €

BILAN

L'activité de notre association en 2015 dégage donc un bilan positif de

6 913-210.80 = 6 702.20 €

Au 22 janvier 2016, la situation de notre compte au Crédit agricole est la suivante :

- compte chèque 92.15 €
- compte épargne 15 538.49 €

Reprise de parole par Jean Labarre en tant que président.

Comme vous le voyez, nous continuons à reconstituer un petit capital en attente de la mise en œuvre des restaurations que nous avons choisies d'aider.

Je vous demande d'approuver cette situation financière

Quelqu'un est-il contre ? Aucun

Quelqu'un s'abstient ? Aucun La situation financière est donc approuvée

3 / Appel et collecte de la cotisation annuelle

Je propose de fixer à nouveau la cotisation pour 2015 à 5 €

Quelqu'un a t'il un avis sur le sujet ?

Passons au vote pour 5 €

Quelqu'un est-il contre ? Aucun

Quelqu'un s'abstient ? Aucun La proposition est donc approuvée

Je demande à toutes et à tous de faciliter la collecte en versant au plus tôt les 5€ correspondants.

Monsieur Paul Jacquet et Madame Labarre sont disponibles dès maintenant pour recevoir les montants et les enregistrer sur la feuille de présence.

4 / Renouvellement tous les trois ans de notre Conseil d'administration

Nos statuts prévoient le renouvellement du Conseil d'Administration par moitié de ses membres tous les trois ans. Le dernier ayant eu lieu en 2012, nous devons le faire pour 2015. Les dix membres de notre CA sont actuellement :

Monsieur Jean LABARRE , président
Père Jean-Robert COURTOT, vice-président
Madame Evelyne BOIREAUD, secrétaire
Madame Sophie GUILLET, secrétaire adjointe
Monsieur Raymond CALLIER, trésorier
Monsieur Pierre-Yves FENEON, trésorier adjoint
Monsieur Paul JACQUET
Madame Geneviève RAMEAU
Madame Jean Michel DUPERRET
Monsieur Jean Louis DUCERF

Tout d'abord, je vous fais part de la démission de notre Vice-Président le Père Courtot. En effet son nouveau ministère l'a conduit géographiquement trop loin du centre d'intérêt de notre association.

Sa démission prendra effet immédiatement après le vote qui va suivre.

Donc pour que, conformément à nos statuts, la moitié du conseil soit remplacée, cinq des membres actuels doivent être tirés au sort.

Pour cela, 10 bulletins sont préparés avec chacun le nom d'un membre en exercice.

Après que chacun ait pu les vérifier, ils seront pliés en quatre d'une façon uniforme et mis dans une corbeille. Le plus jeune d'entre nous voudra bien en choisir 5 et lire le nom inscrit. Ceux qui seront tirés au sort sont rééligibles et peuvent se déclarer candidat à une réélection.

Le tirage au sort a désigné :

Jean Labarre
Robert Courtot
Sophie Guillet
Pierre-Yves Fénéon
Paul Jacquet

A la suite de quoi, se sont portés candidat à une nouvelle élection :

Jean Labarre
Pierre-Yves Feneon
Paul Jacquet

Aussi, pour renouveler le Conseil, tenant compte de la situation nouvelle et de l'accord des candidats je propose à votre élection les 5 candidats suivants :

Jean Labarre en tant que Président
Pierre-Yves Feneon en tant que Vice-Président
Brigitte Gauvin en tant que Secrétaire adjointe
Paul Jacquet en tant que Membre
Pascale Labarre en tant que Membre

Ces candidatures ayant été présentées au vote de l'Assemblée l'une après l'autre et n'ayant entraîné aucun vote contre et aucune abstention, les candidats sont élus.

Le Conseil sera désormais composé de :

Monsieur Jean Labarre Président
Monsieur Pierre-Yves Feneon Vice-Président
Madame Evelyne Boireaud Secrétaire
Madame Brigitte Gauvin Secrétaire-adjointe
Monsieur Raymond Callier Trésorier
Madame Jean Michel Duperret Trésorier-adjoint
Monsieur Jean-Louis Ducerf Membre
Monsieur Paul Jacquet Membre
Madame Pascale Labarre Membre
Madame Geneviève Rameau Membre

Je tiens à remercier ceux qui quittent notre Conseil pour le travail accompli. Je remercie également ceux qui ont accepté de renouveler leur engagement ainsi que ceux qui ont accepté de nouvelles fonctions.

Grâce à eux, notre association sera administrée dans les règles.

La composition du nouveau bureau sera communiquée en sous-préfecture au service des associations.

5 / Informations sur les versements que la mairie a reçus de la Fondation du Patrimoine, suite au don fait par notre association.

Je donne la parole à Evelyne Boireaud

Evelyne Boireaud :

Maintenant l'ensemble des subventions et donations a été reçu et pris en compte dans la comptabilité communale.

En ce qui concerne les sommes reçues du fait de l'action de notre association, il faut rappeler que les **DONS** recueillis par notre Association pour un montant de **30 320 €** ont été confiés à la Fondation du Patrimoine par virement en novembre 2013. Cette opération a permis à la

Fondation d'adresser à la commune de Perrecy deux virements, l'un intitulé « dons » pour 30 264 € l'autre « abondements » pour 10 000 €

Le détail de cette opération comptable est du ressort de la Fondation et n'a pas lieu d'être examinée ici, cependant l'on doit faire remarquer, en final, que les 30 320 € initiaux de nos donateurs ont permis à la commune de Perrecy de recevoir 40 264 €

C'est ainsi un montant total de 40 264 € que l'action de notre association a permis de diriger vers la commune.

Aussi, même si cette somme peut sembler « noyée » dans le coût général du chantier elle est loin d'être négligeable pour les finances de la mairie de Perrecy.

En effet ce montant venant d'une entité privée peut être comparé à ceux provenant de financement public, par exemple : elle est 4 fois plus grande que l'enveloppe parlementaire sénatoriale (10 000€) et représente 35% de la subvention reçue de l'Europe (113 579€)

Un autre rapprochement peut aussi être fait par rapport au montant de l'emprunt qu'à du souscrire la mairie de Perrecy (377 936 €) : les 40 264€ qu'a procuré l'association ont permis à la mairie de diminuer de plus de 10% les besoins d'emprunt.

Reprise de la parole par le président

6 / Rappel de l'orientation prise pour l'action à venir de notre association et point de la situation

Après la conclusion réussie de cette première tranche de travaux, un des objectifs important de cette nouvelle année pour notre Association est de ne pas laisser retomber l'élan acquis, elle doit agir en continu pour maintenir bien vivant l'intérêt sur ce patrimoine et cela autant auprès du grand public que dans les organisations administratives en place.

Tous les moyens de communication devront être dirigés dans ce but.

Parallèlement à cela, il faudrait trouver le moyen de conforter nos donateurs traditionnels, puis rechercher de nouvelles pistes.

Nous devons être convaincus et faire savoir que les sommes récoltées, même si elles ne peuvent immédiatement être mises en œuvre, sont une belle démonstration de l'intérêt de la population à sauver ce patrimoine.

Cela incitera les fonds publics à se mobiliser à nouveau et soutenir le moment venu des opérations de sauvegarde nécessaires.

7 / Questions diverses

Bien que tout le monde soit convenu que la question n'était pas de la compétence de notre association, un débat intéressant s'est tenu sur l'absence de résultat du nouveau chauffage installé sous les bancs.

Il a été largement expliqué que ce chauffage n'avait absolument pas la prétention de chauffer l'ensemble de l'édifice mais avait été conçu pour créer sous les bancs une zone d'ambiance chaude très localisée.

Tout le monde en convient mais chacun a pu observer que faute d'avoir la puissance électrique nécessaire les résistances installées ne peuvent donner à plein (ce qui serait utile pour ressentir la chaleur) car les disjoncteurs sautent aussitôt.

Il apparaît à tous que ce dispositif de chauffage a été mis en place sans se soucier de l'alimenter par une puissance suffisante, les responsabilités du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage ont été mises en cause, mais il n'était de la compétence de personne de prendre position.

Un long débat s'est néanmoins poursuivi sur le fait que des câbles de puissance existent pourtant puisqu'ils alimentent l'illumination nocturne du bâtiment. D'après un membre de notre association ces câbles, anciens, avaient été jugés par EDF suffisants il y a 20 ans environ pour desservir un projet de chauffage par radiants (très gros consommateurs de puissance)...

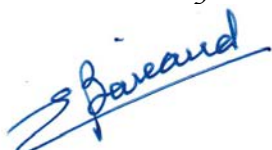
Pourquoi aujourd'hui ne pourrait-on pas les utiliser (pour une demande de puissance vraisemblablement plus faible maintenant) ?

Chacun voudrait que l'on avance sur ce problème et souhaite que la mairie, propriétaire du bâtiment, y investisse son autorité, plusieurs membres de notre association proposent leur aide si cela peut servir.

Les sujets étant épuisés la séance est levée vers 19 heures.

La secrétaire

Evelyne Boireaud



Le président

Jean Labarre

